

TERMES OF REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT SENIOR

IC 03-07-2018

Date : 26/08/2018

Pays	: Maroc.
Description de la mission	: Elaboration du Rapport National relatif à la mise en œuvre des dispositions de la CNULCD.
Titre du projet	: GEF Support to UNCCD 2018 national reporting process – Umbrella III – Morocco.
Lieux d'affectation	: HCEFLCD / PNUD.
Date limite de dépôt des candidatures	: 15/08/2018 à 15h00 (Heure de Rabat).

Les offres seront déposées ou envoyées par courrier, au plus tard, le 15/08/2018 à 15h00 (Heure de Rabat) à l'adresse suivante : Avenue Ahmed Belafrej, 13, Souissi, Rabat ou par email à procurement.morocco@undp.org, en spécifiant dans l'objet : « IC 03-07-2018 Elaboration du Rapport National relatif à la mise en œuvre des dispositions de la CNULCD ».

Toute demande d'informations complémentaires sera faite par écrit à l'adresse susmentionnée.

1. Contexte

Achevée de préparation le 17 juin 1994, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification est le seul accord international juridiquement contraignant sur les problèmes fonciers. La convention a favorisé la bonne gestion des terres. Ses 196 Parties visent, par le biais de partenariats, à mettre en œuvre la convention et à atteindre les Objectifs de Développement Durable.

A l'échelle nationale, la Maroc, signataire de la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification, s'est employé dès 1992 à adopter une démarche basée sur une meilleure connaissance de la dynamique des écosystèmes, un diagnostic des effets et des causes de dégradation des sols et des ressources naturelles, pour construire des plans d'actions précis dans leurs objectifs.

L'année 2001, le Maroc s'est doté d'un Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification (PANLCD), qui a été élaboré dans le cadre d'une approche participative et partenariale mettant à contribution les différents acteurs aux niveaux national, régional et local et ce afin de promouvoir une synergie cohérente entre les programmes sectoriels à travers des actions impulsées dans les domaines suivants :

- a) Appui et accompagnement du processus de Lutte Contre la Désertification (LCD) ;
- b) Appui aux initiatives génératrices de revenus ;
- c) Actions de LCD et d'atténuation des effets de la sécheresse ;
- d) Renforcement des connaissances et des systèmes d'observation.

Les analyses effectuées dans le cadre de ce plan stratégique, confrontées par des informations fournies lors du processus de concertation élargie ont permis de dégager des enjeux et des défis à relever, pour améliorer le niveau d'efficacité de la mise en œuvre du programme, ainsi que les axes stratégiques principaux pour l'orientation des actions en cohérence avec les politiques sectorielles.

Laquelle actualisation repose sur les cinq éléments principaux suivants :

- L'élaboration de la carte des zones homogènes pour la lutte contre la désertification et la dégradation des terres afin de combler l'insuffisance d'informations biophysiques et socio-économiques et préciser le cadre de planification et de programmation des actions de lutte contre la désertification en fonction des spécificités zonales.
- La construction et la spatialisation, suivant ces zones, d'outils pertinents d'aide à la décision ;
- La définition des objectifs et des orientations pour l'action en matière de LCD en fonction des spécificités zonales et en rapport avec l'adaptation au changement climatique ;
- La proposition d'actions et de mesures d'appui qui constituent le facteur de succès de la mise en œuvre différenciée du PANLCD ;
- L'opérationnalisation du système de suivi-évaluation, à travers la mise en place des observatoires par zone homogène et la définition d'indicateurs spécifiques de suivi-évaluation.

2. Objectifs de la mission

Cette consultation a pour objectif d'élaborer un rapport national de grande qualité, soucieux de la parité hommes-femmes et axé sur la collecte et l'évaluation des données disponibles, qui améliorera le processus de mise en œuvre de disposition de la CNULCD afin d'en évaluer les progrès accomplis à l'échelle nationale.

Par ailleurs, il convient de souligner que ce processus repose sur un système de suivi-évaluation d'une fréquence quadriennale traitant, les aspects se rapportant aux profils, notamment : **i)** les données biophysiques, **ii)** les données socioéconomiques. Dans cette optique, les pays partis à la **CNULCD** sont appelés à élaborer et soumettre leurs 5èmes rapports nationaux en 2018.

Ce rapport national doit relater les progrès en matière de lutte contre la désertification et la dégradation des terres et l'atténuation des effets de la sécheresse afin de concourir à la réduction de la pauvreté et au respect durable de l'environnement y compris adaptation au changement climatique. Il doit accorder une attention particulière aux objectifs stratégiques suivants :

- Amélioration des conditions de vie des populations touchées ;
- Amélioration de l'état des écosystèmes touchés ;
- Dégagement des avantages généraux d'une mise en œuvre efficace de la **CNULCD** ;
- Mobilisation des ressources en faveur de la mise en œuvre de la **CNULCD** par l'instauration de **partenariats efficaces** entre acteurs nationaux et acteurs internationaux.

L'atteinte des objectifs stratégiques doit pouvoir être mesurée grâce à des indicateurs d'impact (**Pourcentage des ménages vivant au-dessus du seuil de pauvreté dans les zones touchées, l'état du couvert végétal, ...**). Il sied de rappeler que les objectifs opérationnels concourant à l'atteinte des objectifs stratégiques sont :

1. Plaidoyer, sensibilisation, éducation
2. Cadre d'action (climat politique favorable)
3. Science, Technologie et Connaissances
4. Renforcement des capacités
5. Financement et transfert de technologie

C'est pour cette raison que l'évaluation doit être orientée vers les actions qui ont permis de contribuer, à travers des activités adaptées, à l'atteinte des objectifs stratégiques et opérationnels, dans les domaines de **l'eau et sol**, de la **foresterie** et **biodiversité**, du **pastoralisme** et de **l'agriculture**. Ces actions sont finalement :

- Actions institutionnelles, législatives et réglementaires d'appui à la LCD
- Actions d'appui aux initiatives génératrices de revenus, comme la valorisation des produits de terroir, la promotion du tourisme rural, la valorisation des plantes aromatiques et médicinales ... etc.
- Action de renforcement et amélioration des connaissances et développement du **système de suivi-évaluation**.
- Actions de lutte contre la désertification.

3. Méthodologie et principales Tâches

1- Note Méthodologique

Il soumettra à l'approbation du comité, dans les Dix (10) jours qui suivent l'établissement du contrat, la méthodologie détaillée des différentes parties de la consultation ainsi que le programme et le planning de réalisation. Il doit tenir une attention particulière aux éléments suivants :

- i. Acteurs clés détenteurs des données sur le couvert terrestre, la productivité des terres et le stock de carbone du sol
- ii. Les approches et outils pour la **collecte**, la **structuration**, le **traitement**, **l'analyse** des données ;
- iii. Les outils pour mener les processus de concertation et négociation ;
- iv. La consistance des différentes composantes du rapport « reporting CNULCD » à élaborer (tenant compte des objectifs ci-haut).

2- Elaboration d'un état des lieux actualisé de la mise en œuvre des programmes LCD en faisant une analyse des évolutions et des tendances par rapport à la dernière période d'évaluation ;

3- Collecte et structuration (selon l'architecture préconisée par la CNULCD) des données biophysiques et socioéconomiques disponibles au niveau national ;

4- Établissement d'une base de données pour le suivi des indicateurs de la CNULCD ;

- 5- Préparation et animation d'ateliers de démarrage, de sensibilisation et de validation incluant les décideurs, et les diverses parties prenantes concernées ;
- 6- Préparation et réalisation de formations sur l'utilisation du modèle de rapport, le guide d'orientation complète et la plateforme de reporting mise à jour (PRAIS 3 Portal) ;
- 7- Elaboration du 5ème rapport national selon le canevas établi par la CNULCD.
- 8- Analyse perspective de la mise en œuvre de la LCD (identification des projets potentiels)

L'expert senior sera supervisé et accompagné par le comité de l'élaboration du Rapport National de la mise en œuvre de la CNULCD.

4. Livrables, échéances et délai de livraison

Chaque phase (Activité) de la mission sera sanctionnée par la remise d'un rapport y compris les annexes que l'expert senior soumettra, pour appréciation du HCEFLCD. Il finalisera les rapports en prenant en compte les observations et commentaires émis. Ainsi, il est donc attendu la livraison des documents suivants :

Livrables	Echéance
Livable 1 : Méthodologie de préparation du 5 ^{ème} rapport, le plan de production et le calendrier.	10 jours après l'établissement du contrat
Livable 2 : Rapport sur l'Etat des lieux actualisés de la mise en œuvre des programmes LCD	30 jours après le démarrage de la mission.
Livable 3 : Rapports des ateliers et des sessions de formations	Une semaine après chaque activité
Livable 4 : Rapport national relatif à la CNULCD (5 ^{ème} Rapport)	Septembre 2018
Livable 5 : Rapport d'analyse perspective de la mise en œuvre de la LCD (identification des projets potentiels)	Octobre 2018

5. Modalités de paiements

Le règlement sera effectué en 5 tranches comme suit :

- 10 % après validation du livrable n° 1 ;
- 20 % après validation du livrable n° 2 ;
- 20 % après validation du livrable n° 3 ;
- 30 % après validation du livrable n°4 ;
- 20 % après validation du livrable n°5.

6. Modalités de conduite de la mission

Pour la réalisation des tâches susmentionnées, le Consultant devrait :

- Présenter, lors de la phase de démarrage de l'étude, une approche méthodologique avec un plan de travail détaillé et un planning des activités à conduire. Et ce, principalement à travers, la concertation et l'implication de toutes les parties prenantes ;
- Conduire des ateliers de concertation (et des entretiens) avec les parties prenantes pour la discussion de toutes les composantes méthodologiques, tout au long de l'exécution de toutes les activités ;
- Echanger régulièrement avec le Comité technique du projet et les représentants du PNUD, sur l'état d'avancement du projet et avertir d'éventuelles contraintes de réalisation ;
- Restituer une version intermédiaire et une version finale des différents livrables.

7. Profil du consultant(e)

Formations et Diplômes : Diplôme ou degré universitaire (bac+5) dans les domaines de l'environnement/gestion des ressources naturelles.

Expérience professionnelle :

- Au moins 10 années d'expérience professionnelle dans la mise en œuvre des programmes liés à la gestion des ressources naturelles, la gestion durable des terres et la lutte contre la désertification.
- Excellente compréhension avérée du fonctionnement des conventions internationales, de préférence la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Expérience de travail avec les parties prenantes de la CNULCD dans le pays est un atout ;
- Au moins 4 ans expériences en tant que chef d'équipe ou chef de projet.

Langues et informatique :

- Très bonne maîtrise de la langue française et bonne connaissance de l'anglais
- Bonne maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel, Powerpoint, SIG)
- Bonne utilisation des techniques de communication

8. Présentation de l'Offre

Le prestataire est tenu de présenter les documents suivants **en trois** exemplaires :

Offre Technique détaillant

- CV/P11 du consultant (voir modèle en annexe 3).;
- Une méthodologie de travail ;
- Un chronogramme de réalisation des tâches.
- Lettre d'intérêt et de disponibilité (voir modèle en annexe 2).

Offre Financière :

- L'offre financière pour la prestation devra comprendre un forfait d'honoraires total (y compris toutes autres charges liées à la réalisation des prestations, déplacements, etc).
- L'offre financière devra être détaillée spécifiant le nombre d'H/J par étape de chaque phase ;
- L'offre financière doit être présentée sur papier en tête, datée, signée, et cachetée.

NB : La devise de l'offre :

- Devise locale (Dirham Marocain –MAD) ou Dollar des Etats-Unis ou Euro

Conditions de conversion des devises :

Pour les besoins de la comparaison de l'ensemble des soumissions : Le PNUD convertira la devise indiquée dans la soumission dans la devise privilégiée par le PNUD à l'aide du taux de change opérationnel de l'ONU qui sera en vigueur à la date-limite de dépôt des soumissions ;

Les consultants régis par la loi marocaine sont tenus de faire leur soumission en monnaie locale (MAD)

9. Critères d'évaluation de des offres

1. Evaluation des offres

L'évaluation des offres se déroulera en deux temps. i) L'évaluation de l'offre technique qui portera sur les CV des candidats et la note méthodologique & chronogramme et ii) l'évaluation et la comparaison des propositions financières.

Phase 1 : Evaluation technique des offres

L'évaluation technique sera effectuée sur la base des critères suivants :

Critères de l'évaluation technique	Points
Note méthodologique proposée - Simple : 20 points - Améliorée : 50 points - Non conforme : 0 points	50
Chronogramme proposé - En adéquation avec les délais de réalisation : 10 points - Non-respect des délais : 0 points	10
Profil du consultant Formation académique : Diplôme ou degré universitaire (bac+5) dans les domaines de l'environnement/gestion des ressources naturelles.	10
Expérience professionnelle avérée (Au moins 10 années d'expérience professionnelle dans la mise en œuvre des programmes liés à la gestion des ressources naturelles, la gestion durable des terres et la lutte contre la désertification) 10 ans- 20 ans : 10 points	15

> 20 ans : 15 points	
Expérience relative au fonctionnement des conventions internationales, de préférence la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.	15
Total	100

Améliorée : Bon niveau de détail, innovation et valeur ajoutée, pertinence de l'approche présentée, cohérence des éléments/activités proposés pour la réalisation des prestations ;

Simple : Simple reprise des éléments des TDRs, manque d'investigation ;

Non conforme : Ne répond pas aux TDRs, omission d'éléments clés des TDR.

Important : Seront systématiquement éliminées à l'issue de cette phase toutes les offres ayant obtenu : → Une note technique inférieure à la note technique minimale de 70 points.
 Les offres techniques seront évaluées sur la base de leur degré de réponse aux Termes de références.

Phase 2 : Analyse financière comparative des offres

A l'issue de cette phase, chaque offre financière sera dotée d'une note (F) sur 100 :

La note 100 sera attribuée à l'offre valable techniquement et la moins disant. Pour les autres offres, la note sera calculée au moyen de la formule suivante :

$$F = 100 * \frac{P_{min}}{P}$$

P : Prix de l'offre
 Pmin : Prix de l'offre valable techniquement et la moins disant.

Phase 3 : Analyse technico-financière :

Les notes techniques (T) et financières (F) obtenues pour chaque candidat seront pondérées respectivement par les coefficients suivants :

→ 70% pour l'offre technique

→ 30% pour l'offre financière

$$N = 0,7 * T + 0,3 * F$$

Le candidat qui recevra la notation technico-financière la plus élevée sera retenu pour effectuer la consultation.

10. Dépôt des offres

Les offres seront déposées ou envoyées par courrier, au plus tard, le **15/08/2018 à 15h00 (Heure de Rabat)** à l'adresse suivante : Avenue Ahmed Belafrej, 13, Souissi, Rabat ou par email à procurement.morocco@undp.org, en spécifiant dans l'objet : « **IC 03-07-2018 - Elaboration du Rapport National relatif à la mise en œuvre de disposition de la CNULCD** ».

ANNEXES

Annexe 1- Individual consultant general terms and conditions

Annexe 2- Modèle de lettre d'intérêt et de disponibilité, et modèle d'offre financière

Annexe 3- P11 modified for SCs and ICs